



## Compte rendu du comité technique de la CA COLMAR 03.05.2022

Les Chefs de Cour n'ont apporté **aucune réponse à la déclaration liminaire** de l'UNSa SJ ni.

Après validation du procès-verbal du dernier CT du 11 janvier 2022, nous avons évoqué la situation des ressources humaines, les frais de déplacement et le déploiement des ultraportables.

**Les effectifs du ressort**, toujours inférieurs à ce qu'ils devraient être, sont également toujours **supérieurs à la vacance nationale** et nous en faisons les frais quotidiennement dans nos juridictions. - **97 fonctionnaires** identifiés selon la CLE.

- 2 directeurs des services de greffe
- 47 greffiers
- 2 secrétaires administratifs
- 41 adjoints administratifs
- 5 adjoints techniques.

Le taux de vacance d'emplois au 31.12.21 est de 10,69 % pour le ressort (moyenne nationale 7,42%)

Retraite : la prévision pour 2022 est de 19 départs (1 DSGJ, 11 greffiers, 1 SA et 6 adjoints administratifs)

Contractuels : 39 contractuels « justice de proximité et IFPA » sont localisés sur le ressort. 15 contractuels « justice de proximité et VIF » sont déployés les TJ de Colmar Mulhouse et Strasbourg.

Saisonniers : 182 mois de crédits vacataires ont été attribués en 2022, un déblocage de crédits supplémentaires est prévu pour juin. Le temps de travail est porté à 35h désormais.

Service civique : 6 volontaires sont déployés à l'accueil et au SAUJ à Strasbourg(3), Mulhouse(2), Colmar(1).

La situation des emplois fonctionnels est inquiétante surtout pour les DG, le déficit d'attractivité est récurrent pour Mulhouse(pas de candidature depuis 2 ans).

Pour Strasbourg une seule candidature extérieure sur le poste de DG.

**Sur la crise sanitaire**, 15 fonctionnaires sont déclarés « cas confirmés » au 27 avril.

Le stock de **masques**, solutions hydroalcooliques et autres moyens de protection (vitres, lingettes...) sont en nombre suffisant et distribués aux juridictions. **Le SAR invite les collègues à se manifester auprès de leur supérieur hiérarchique pour toute demande.** En outre, la Cour a acheté des masques **FFP2** qui pourront, sur demande, être distribués aux agents dont les fonctions incluent un accueil ou un lien direct avec le justiciable. L'achat d'auto test par contre n'est pas prévu. Un état de stocks détaillé des matériels de protection a été communiqué.

**Sur le télétravail**, **763 ultra portables** ont été distribués (magistrats, fonctionnaires, contractuels), le taux d'équipement est de 100 % pour les magistrats et de 66 % pour les fonctionnaires. Une nouvelle dotation de 64 UP est prévue cette année. **273 conventions** de télétravail signées qui se répartissent comme suit : CA 37 , SAR 27, TJ Colmar 34, TJ Mulhouse 54, TJ Saverne 0, TJ Strasbourg 107.

**Le régime indemnitaire des principaux** : le SAR a été saisi pour l'exécution d'un jugement du tribunal administratif de Strasbourg et a transmis à la chancellerie pour connaître les modalités de mise en œuvre de cette décision.

**Les risques psychosociaux** : un **groupe de travail est créé** et se réunira le 10 mai autour des chefs de cour et de Directeurs de greffe. Les chefs de cour veulent palier aux difficultés de remontées d'informations et mettre en place des outils pour faciliter celles-ci.

**Un psychologue clinicien est en cours de recrutement** pour le ressort de Colmar et Metz. Il pourra être consulté par tous les agents de la DSJ au SAR ou lors de ses permanences en juridiction.

Pour toute autre question sur ce CT, n'hésitez pas à contacter l'UNSa SJ. A votre service.

Vos élus UNSa SJ.